« Collectif GPSO Sud-Gironde »
CHARTE

Nous, soussignés, élus sud-girondins déclarons :

> Prendre acte de la réalité du projet de lignes à grande vitesse Bordeaux/Toulouse - Bordeaux/Irun, issu de la déclaration d'intention signée le 25 Janvier 2007 entre le ministre chargé des Transports, les présidents des conseils régionaux et RFF concernant l'engagement des études des Grands Projets du Sud-Ouest.

> Regretter que les débats publics prévus par la loi et organisés en 2005 et 2006 n'aient pas tenu compte en sud-Gironde des observations de la population, des élus et des associations citoyennes, qui :

- rejetaient ces projets sur le fond, démontrant qu'ils n'étaient pas de nature à apporter des réponses au problème du « mur de camions » sur l'A63, ni au souci de dessertes de proximité,
- proposaient des solutions alternatives fondées notamment sur l'aménagement des lignes existantes,
- constataient le contresens géographique et économique de ces projets, dont le tracé ne répond à aucune logique géométrique, ni aux attentes des territoires, et dont l'ampleur financière est incompatible avec la raréfaction des crédits publics,
- apportaient contre ce projet des argumentaires solides, de nature sociétale, humaine, environnementale, et économique.

> Déplorer le déroulé de ce dossier, qui s'apparente à un perpétuel passage en force de la part de l'Etat et de RFF

> **Constater que le monde n'est plus le même entre une décision datant de 2004 et aujourd'hui :**

- L'Europe, l'Etat et les collectivités locales disposent aujourd'hui de moyens réduits, qui nécessitent une hiérarchisation des choix dans l'utilisation des fonds publics .
- Les ambitions collectives ont changé : avec le Grenelle 1 (2008) et le Grenelle II (2010) l'aménagement du territoire se veut plus raisonnable et plus protecteur de notre environnement collectif pour que celui-ci soit durable. La protection de l'Eau, de l'Air, de la biodiversité, deviennent causes nationales.
- A contrario, les Grands Projets du Sud-Ouest sont annonciateurs d'atteintes environnementales et humaines, dont l'avancement progressif du dossier fait découvrir chaque jour de nouveaux aspects, hors concertation publique : lignes THT, gravières, sillons supplémentaires, etc...

> **Regretter en conséquence la décision de réalisation des Grands Projets du Sud-Ouest, en son fond et sa forme, et en contestons le principe même.**

Néanmoins, au regard de l'état d'avancement de la procédure visant à la création des GPSO, et aux fins d'anticipation d'une réalisation à venir, nous, élus sud-girondins décidons :

> De tout mettre en œuvre pour protéger les biens et les personnes des territoires traversés afin de leur éviter un traumatisme injuste et injustifié.

> De procéder à cette fin à la création du présent « Collectif GPSO sud-gironde »

> Que ce Collectif aura pour fonctions :

- d'unir, toutes tendances politiques confondues, les élus sud-Girondins concernés par les GPSO, autour d'une démarche fédératrice,
- de favoriser la circulation de l'information entre élus sud-Girondins,
- d'identifier les problématiques communes à l'ensemble des territoires traversés, et les compensations à y apporter : protections humaines, protections environnementales, indemnisation des propriétés et des habitants en lisière de secteurs d'expropriation légale, rétablissement des voies et des réseaux, etc...,
- de porter collectivement les exigences consécutives à cette identification, aux fins de prise en compte par l'Etat et RFF, notamment par le biais de l'enquête publique à venir,
- de constituer à ce titre un groupe de pression dans l'intérêt de la défense des territoires sud-Girondins impactés,
- de constituer une cellule de veille juridique, économique, environnementale, quant aux conséquences des GPSO.

> Que ce Collectif agira en complémentarité des initiatives existantes ou à venir, menées sur des territoires infra-géographiques, si elles correspondent aux positions et à l'éthique défendues au sein de cette charte,

> Que ce Collectif s'insérera dans le Comité de Pilotage Sud-Gironde prochainement mis en place par le Conseil Général en lien avec l'Etat, la Région Aquitaine, la CUB et RFF, qui a pour objectif dans un premier temps :

- d'aider les élus locaux à évaluer, à anticiper et à préparer les mutations à venir sur leurs territoires,
- de favoriser la prise en compte des exigences locales dans l'enquête publique,
- de mobiliser, au profit des secteurs impactés, les Fonds de Protection prévus par l'État, la Région et le concessionnaire (indemnisation à raison de 100 000 €/km),

et qui a pour objectif, dans un deuxième temps et en amont du chantier :

- de développer les axes emploi / formation/ insertion pour mobiliser les compétences requises dans le chantier,
- d'organiser l'accueil des entreprises liées au chantier et la mobilisation de la sous-traitance locale,
- de maintenir les exigences de défense des territoires, afin de garantir leur prise encompte dans le cadre du chantier.

> Que ce Collectif s'engage à ne pas politiser, ni institutionnaliser le dossier de L.G.V. à des fins partisanes, au détriment de l'intérêt général et particulier de nos concitoyens.

> Que ce Collectif se donnera les moyens d'intervenir puissamment lors de la prochaine phase juridique des G.P.S.O., en participant et promouvant l'expression populaire et citoyenne lors de l'enquête publique.

Ont signé : …